

PROJET ECO-MANIFESTATION CT1

CONTEXTE

Différents difficultés rencontrées lors de manifestations :

- ⊗ La **propreté** : déchets jonchant le sol et se retrouvant dans les espaces naturels
- ⊗ Le **tri** : consignes suivies par les individus dans leur cadre habituel mais ignorées dans ce contexte
- ⊗ Le **gaspillage** : emploi d'objets jetables, plastiques*, goodies, nourriture non-consommée
- ⊗ Les **déchets sortants** : l'événementiel est un secteur générant beaucoup de déchets à collecter et traiter



OBJECTIF ET CIBLES

Objectif :

- Réduction des déchets
- Démarche éco-responsable
- Diminution des coûts
- Conformité avec le schéma métropolitain de gestion des déchets
- Rédaction d'une charte + indicateurs afin d'évaluer les performances de valorisation des déchets ainsi que leur réduction lors de manifestations sur le CTI

❖ Initier **l'éco-conditionnalité**



Cibles : organisateurs d'événements, intervenants, partenaires et publics participants

PRINCIPE

- Adhésion par les organisateurs à notre charte éco-responsable sur le territoire CTI

Principes de la charte : limiter l'impact environnemental et comportemental de l'événement

Cette charte se décline sur trois niveaux d'engagements :

Premier niveau : Promouvoir et réaliser le tri sélectif tout au long de la manifestation avec une qualité de tri supérieure à 85%.

Deuxième niveau: Promouvoir la réduction des déchets par la mise en oeuvre d'actions liées à l'économie circulaire et au réemploi

Troisième niveau : Adhésion aux 2 niveaux précédents en y ajoutant un objectif de zéro déchet en faisant la promotion du bio-compost sur site.

Signature de la charte par l'organisateur qui s'engage

Application de la charte : elle s'applique à chaque étape de l'événement : avant, pendant et après

Identification du référent déchet : point d'entrée unique sur la durée de l'évènement

Evaluation de la charte : par le référent et la Métropole en amont, pendant et en aval de l'évènement

- Création d'**outils d'évaluation des performances** de valorisation et de réduction des déchets

CONSÉQUENCES

- Conséquences de l'adhésion par les organisateurs à notre charte éco-responsable sur le territoire CTI

En fonction du niveau d'engagement choisi, la Métropole Aix-Marseille pourrait concéder une certaine gratuité de moyens mise à disposition :

- Premier niveau :

Mise à disposition gratuite de conteneurs de tri sélectif ainsi que le traitement des matériaux valorisables collectés lors de la manifestation, si le taux de refus est inférieur à 15% et paiement de la mise à disposition des conteneurs d'ordures ménagères ainsi que de leurs traitements.

- Deuxième niveau :

Mise à disposition gratuite de conteneurs d'ordures ménagères et paiement de leurs traitements si leur nombre est inférieur à 20% du total des bacs de tri sélectif qui lui sont mis à disposition gratuitement ainsi que leur traitement.

- Troisième niveau :

Mise à disposition gratuite des conteneurs d'ordures ménagères résiduelles et des bacs de tri sélectifs ainsi que le traitement des matériaux collectés hors encombrants.

ORGANISATION

- Identification du **réfèrent déchet** (qui sera le point d'entrée du début à la fin de l'évènement)
- Soumettre la charte aux organisateurs et au réfèrent pour évaluation des indicateurs
- Choix du niveau d'engagement souhaité
- Renvoie de la charte signée
- Contributions de la Métropole (bacs, Traitement des déchets etc...) liées au niveau d'adhésion de l'évènement à notre charte éco-responsable.
- Suivi des indicateurs avec le réfèrent
- Visite d'accompagnement et de contrôle et de suivi sur site
- Évaluation du respect des engagements par la Métropole en contradictoire une fois l'évènement terminé
- Facturation en fonction des objectifs atteints



Point de vigilance sur la communication en amont concernant l'éco-responsabilité de l'évènement si non-respect des engagements pris par la suite

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION : ÉVÉNEMENT ÉCO-RESPONSABLE

- Comment ?

